

# Conception durable – Fiche de renseignements sur les pellicules architecturales DI-NOC<sup>MC</sup> 3M<sup>MC</sup>

Février 2011

## SECTION I. RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Nom du produit : Pellicules architecturales DI-NOC<sup>MC</sup> 3M<sup>MC</sup>

## SECTION II. POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### L'environnement est au cœur des préoccupations de 3M dans le cadre des activités qu'elle mène.

En 1975, 3M est devenue l'une des premières entreprises de fabrication à établir une politique environnementale officielle. La même année, elle a lancé le programme de bénévolat Prévenir la pollution, ça profite (3P) en s'inspirant de l'idée alors novatrice voulant que la prévention de la pollution constitue à la fois une stratégie environnementale et une stratégie concurrentielle/financière.

Le programme « 3P » repose sur le principe voulant que la prévention de la pollution soit plus efficace, sur les plans environnemental et technique, et plus profitable, sur le plan économique, que l'emploi de matériel de lutte contre la pollution traditionnel. En 2002, afin de fournir à ses employés affectés à la recherche et au développement, à la logistique, au transport et à l'emballage davantage d'occasions d'y participer, 3M a revitalisé ce programme en y ajoutant de nouvelles catégories de prix et de nouveaux critères.

À compter du début des années 1970, dans le cadre de ses programmes environnementaux, 3M a élaboré des politiques d'avant-garde et s'est fixée des objectifs en matière de protection de l'environnement. Les efforts que l'entreprise consacre à la prévention de la pollution ont maintes et maintes fois démontré qu'en réduisant sa production de déchets, 3M apporte des bienfaits à l'environnement et accroît sa rentabilité.

## Politique de 3M en matière de protection de l'environnement

3M continuera de reconnaître sa responsabilité et d'agir pour :

1. résoudre ses propres problèmes de pollution et de conservation environnementale;
2. prévenir la pollution à la source chaque fois que possible;
3. mettre au point des produits qui auront un impact minimal sur l'environnement;
4. conserver les ressources naturelles grâce à la récupération et à d'autres méthodes appropriées;
5. s'assurer que ses installations et ses produits sont conformes, et continuent de se conformer, à tous les règlements des organismes environnementaux fédéraux, provinciaux et locaux;
6. prêter main-forte, chaque fois que c'est possible, aux organismes gouvernementaux et autres organismes officiels de protection de l'environnement.

## SECTION III

Le présent résumé des crédits qui se rapportent au système de notation LEED<sup>®</sup> constitue une analyse d'impact des pellicules architecturales DI-NOC<sup>MC</sup> 3M<sup>MC</sup>. Les crédits qui figurent dans la présente section s'appliquent au système LEED destiné aux nouvelles constructions (LEED-NC), à celui qui est destiné aux bâtiments existants (LEED-EB) ainsi qu'à celui qui est destiné à l'aménagement des espaces intérieurs (LEED-CI).

## MATÉRIAUX ET RESSOURCES

Systèmes de notation LEED	Nom du crédit	Objectif	Exigences	Points offerts
<b>NOUVELLE CONSTRUCTION LEED</b>				
LEED – NC – 2009 (LEED – Nouvelle construction v3)	Crédit MR 1.1 Réutilisation des bâtiments – Conserver les murs, les planchers et le toit existants	Prolonger le cycle de vie du parc de bâtiments existants, conserver les ressources, conserver les ressources culturelles, réduire les déchets et réduire les impacts environnementaux résultant de la fabrication et du transport des matériaux destinés aux nouveaux bâtiments.	Conserver la structure (y compris le plancher structural et le plâtrage) et l'enveloppe du bâtiment (revêtement extérieur et charpente, à l'exclusion des fenêtres et des matériaux de toiture non structuraux). Voici le pourcentage minimal de réutilisation du bâtiment pour chaque seuil de point.  Grâce à leur nature innovatrice, les pellicules architecturales DI-NOC <sup>MC</sup> 3M <sup>MC</sup> peuvent contribuer à l'obtention de ces crédits en assurant la conservation, entre autres, des éléments existants suivants : murs, portes, cadres et meubles de rangement encastrés. Offertes dans une variété de textures et de motifs, elles peuvent donner, non seulement à ces éléments, mais aussi à d'autres éléments, une apparence et une texture complètement nouvelles.	55 % = 1 75 % = 2 95 % = 3
	Crédit MR 1.2 Réutilisation des bâtiments – Conserver les éléments intérieurs non structuraux	Prolonger le cycle de vie du parc de bâtiments existants, conserver les ressources, conserver les ressources culturelles, réduire les déchets et réduire les impacts environnementaux résultant de la fabrication et du transport des matériaux destinés aux nouveaux bâtiments.	Utiliser au moins 50 % (en superficie) des éléments intérieurs non structuraux (p. ex., murs intérieurs, portes, couvre-planchers et systèmes de plafond) du bâtiment terminé, y compris les ajouts.  Grâce à leur nature innovatrice, les pellicules architecturales DI-NOC <sup>MC</sup> 3M <sup>MC</sup> peuvent contribuer à l'obtention de ces crédits en assurant la conservation, entre autres, des éléments existants suivants : murs, portes, cadres et meubles de rangement encastrés. Offertes dans une variété de textures et de motifs, elles peuvent donner, non seulement à ces éléments, mais aussi à d'autres éléments, une apparence et une texture complètement nouvelles.	1
	Crédit MR 3 Réutiliser les matériaux	Réutiliser les matériaux et les produits de construction afin de réduire la demande de matériaux neufs et la quantité de déchets, et par conséquent, réduire les impacts qui résultent de l'extraction et de la transformation de nouvelles ressources.	Consacrer 5 ou 10 % (fondé sur le coût) du budget total réservé aux matériaux du projet à l'achat de matériaux récupérés, remis à neuf ou réutilisés.  Grâce à leur nature innovatrice, les pellicules architecturales DI-NOC <sup>MC</sup> 3M <sup>MC</sup> peuvent permettre de profiter des occasions d'incorporer des matériaux récupérés (trouvés sur place ou à l'extérieur) dans la conception du projet et d'élargir la gamme de matériaux pouvant être réutilisés par les fournisseurs.  Exemples de réutilisation : Transformation d'une porte en table, utilisation de matériaux récupérés (déjà utilisés), notamment des panneaux, des portes et des cadres, des armoires et d'autres éléments décoratifs.	5 % = 1 10 % = 2

MATÉRIAUX ET RESSOURCES				
Systèmes de notation LEED	Nom du crédit	Objectif	Exigences	Points offerts
<b>LEED – ESPACES COMMERCIAUX INTÉRIEURS</b>				
LEED – NC – 2009 (LEED – Nouvelle construction v3)	Crédit MR 1.2 Réutilisation des bâtiments – Conserver les éléments intérieurs non structuraux	Prolonger le cycle de vie du parc de bâtiments existants, conserver les ressources, conserver les ressources culturelles, réduire les déchets et réduire les impacts environnementaux résultant de la fabrication et du transport des matériaux destinés aux nouveaux bâtiments.	Conserver au moins 40 ou 60 % (en superficie) des composants qui ne font pas partie de l'enveloppe et des composants non structuraux (murs, revêtements de sol et systèmes de plafonds). Voici le pourcentage minimal de réutilisation du bâtiment pour chaque seuil de point.  Grâce à leur nature innovatrice, les pellicules architecturales DI-NOC <sup>MC</sup> 3M <sup>MC</sup> peuvent contribuer à l'obtention de ces crédits en assurant la conservation, entre autres, des éléments existants suivants : murs, portes, cadres et meubles de rangement encastrés. Offertes dans une variété de textures et de motifs, elles peuvent donner, non seulement à ces éléments, mais aussi à d'autres éléments, une apparence et une texture complètement nouvelles.	40 % = 1 60 % = 2
	Crédit MR 3.1 Réutiliser les matériaux	Réutiliser les matériaux et les produits de construction afin de réduire la demande de matériaux neufs et la quantité de déchets, et par conséquent, réduire les impacts qui résultent de l'extraction et de la transformation de nouvelles ressources.	Consacrer au moins 5 ou 10 %, selon le budget réservé aux matériaux (construction) du bâtiment, à l'achat de matériaux récupérés, remis à neuf ou réutilisés, à l'exclusion des meubles et des garnitures. Voici le pourcentage minimal de matériaux réutilisés pour chaque seuil de point.  Grâce à leur nature innovatrice, les pellicules architecturales DI-NOC <sup>MC</sup> 3M <sup>MC</sup> peuvent permettre de profiter des occasions d'incorporer des matériaux récupérés (trouvés sur place ou à l'extérieur) dans la conception du projet et d'élargir la gamme de matériaux pouvant être réutilisés par les fournisseurs.  Exemples de réutilisation : Transformation d'une porte en table, utilisation de matériaux récupérés (déjà utilisés), notamment des panneaux, des portes et des cadres, des armoires et d'autres éléments décoratifs.	5 % = 1 10 % = 2
	Crédit MR 3.1 Réutiliser les matériaux	Réutiliser les matériaux et les produits de construction afin de réduire la demande de matériaux neufs et la quantité de déchets, et par conséquent, réduire les impacts qui résultent de l'extraction et de la transformation de nouvelles ressources.	Consacrer 30 % du budget total destiné à l'achat de meubles et de garnitures à l'achat de meubles et de garnitures récupérés, remis à neuf ou réutilisés.  L'installation sur place d'une ou de plusieurs pellicules architecturales DI-NOC <sup>MC</sup> 3M <sup>MC</sup> , parmi les quelque 500 pellicules que compte cette marque, peut contribuer à l'obtention de ces crédits. Les architectes et les concepteurs du monde entier utilisent ingénieusement ces pellicules pour surmonter différents défis liés à la réutilisation ou à l'adaptation d'éléments existants. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le représentant des pellicules architecturales DI-NOC <sup>MC</sup> 3M <sup>MC</sup> de votre région.	1

MATÉRIAUX ET RESSOURCES				
Systèmes de notation LEED	Nom du crédit	Objectif	Exigences	Points offerts
<b>LEED – COQUILLE ET ÂME</b>				
LEED – NC – 2009 (LEED – Nouvelle construction v3)	Crédit MR 1 Réutilisation des bâtiments – Conserver les murs, les planchers et le toit existants	Prolonger le cycle de vie du parc de bâtiments existants, conserver les ressources, conserver les ressources culturelles, réduire les déchets et réduire les impacts environnementaux résultant de la fabrication et du transport des matériaux destinés aux nouveaux bâtiments.	Prolonger le cycle de vie du parc de bâtiments existants, conserver les ressources, conserver les ressources culturelles, réduire les déchets et réduire les impacts environnementaux résultant de la fabrication et du transport des matériaux destinés aux nouveaux bâtiments.  Grâce à leur nature innovatrice, les pellicules architecturales DI-NOC <sup>MC</sup> 3M <sup>MC</sup> peuvent contribuer à l'obtention de ces crédits en assurant la conservation, entre autres, des éléments existants suivants : murs, portes, cadres et meubles de rangement encastrés. Offertes dans une variété de textures et de motifs, elles peuvent donner, non seulement à ces éléments, mais aussi à d'autres éléments, une apparence et une texture complètement nouvelles.	25 % = 1 33 % = 2 42 % = 3 50 % = 4 75 % = 5
	Crédit MR 3 Réutiliser les matériaux	Réutiliser les matériaux et les produits de construction afin de réduire la demande de matériaux neufs et la quantité de déchets, et par conséquent, réduire les impacts qui résultent de l'extraction et de la transformation de nouvelles ressources.	Consacrer 5 ou 10 % (selon le coût) du budget total réservé aux matériaux du projet à l'achat de matériaux récupérés, remis à neuf ou réutilisés.  Y inclure uniquement des matériaux installés à demeure dans le projet. On peut y inclure des meubles s'ils sont inclus conformément au crédit MR 3.  Grâce à leur nature innovatrice, les pellicules architecturales DI-NOC <sup>MC</sup> 3M <sup>MC</sup> peuvent permettre de profiter des occasions d'incorporer des matériaux récupérés (trouvés sur place ou à l'extérieur) dans la conception du projet et d'élargir la gamme de matériaux pouvant être réutilisés par les fournisseurs.  Exemples de réutilisation : Transformation d'une porte en table, utilisation de matériaux récupérés (déjà utilisés), notamment des panneaux, des portes et des cadres, des armoires et d'autres éléments décoratifs.	1

Remarque : L'USGBC ne certifie, ne promeut ni n'approuve les produits et les services de quelque entreprise que ce soit. Ceux-ci peuvent toutefois permettre d'obtenir des crédits dans le cadre de projets.



**Division des marchés de l'architecture  
Compagnie 3M Canada**

C.P. 5757  
London (Ontario) N6A 4T1  
Renseignements généraux et techniques :  
1 800 364-3577  
www.3Marchitecturalmarkets.com

3M est une marque de commerce de 3M, utilisée sous licence au Canada.  
LEED est une marque déposée de l'USGBC.

Veuillez recycler. Imprimé au Canada  
© 3M, 2011. Tous droits réservés. 1211-03092F